# CHARTE ENVIRONNEMENT

La présente charte a été intégrée comme annexe du Règlement intérieur par le CA du 28/01/2019.

Elle demeure inchangée pour l'année scolaire 2023-2024 (Mise à jour le 11-10-2021).

## Afin de démontrer leur attachement à la démarche E3D (Établissement en Démarche de Développement Durable)

### Les élèves du collège Georges Bataille s'engagent :

- A participer au maintien d'un cadre propre et agréable de vie, par exemple en mettant leurs déchets dans les poubelles mises à leur disposition
- A identifier les symboles du recyclage
- A trier leurs déchets dès que des poubelles le permettent
- A économiser l'eau et l'énergie utilisées au sein de l'établissement, par exemple en éteignant les lumières en sortant en dernier d'une pièce
- A protéger les arbres en utilisant le moins de papier possible (en privilégiant l'informatique quand c'est possible, en réutilisant des feuilles de brouillon),
- A privilégier lorsque cela est possible les transports en commun, le vélo, ou la marche à pied pour se déplacer au quotidien
- A acheter et manger « local », en privilégiant les produits de saison, les produits bio, et en évitant le gaspillage
- A laver les fruits et les légumes non fournis par la cantine avant de les mettre en bouche
- A transmettre et expliquer ces bonnes pratiques à leurs proches

### Les adultes de la communauté scolaire du collège Georges Bataille s'engagent :

- A promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- A favoriser l'emploi des technologies respectueuses de l'environnement
- A accompagner les initiatives éco-responsables portées par les élèves

Rappel : Le ruban de Möbius

Sans mention particulière, le logo « ruban de Möbius » indique simplement que le produit est recyclable.

Rappel : Le tri sélectif :